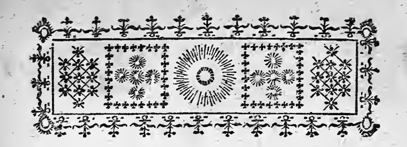
LETTRES
DE M. MESMER,

A MESSIEURS

LES AUTEURS

DU JOURNAL DE PARIS,

ET A M. FRANKLIN.

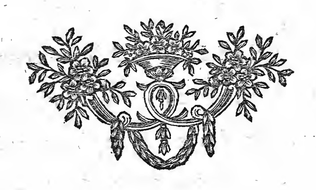


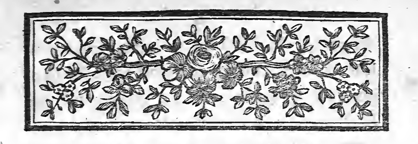
AVANT-PROPOS.

MESSIEURS les Auteurs du Journal de Paris, n'ayant pu, par des conſidérations particulières, admettre dans leur Feuille la Lettre ſuivante, qui leur a été adreſſée par Monſieur Meſmer, on a cru que dans les circonſtances actuelles, il

ÉCOLE DE SANTÉ DE PARIS, 14, FRIMAIRE AN III.

importoit de la rendre publique; &, en conſéquence, on ſe détermine à la faire imprimer.





LETTRE

DE M. MESMER,

A MESSIEURS

LES AUTEURS

DU JOURNAL DE PARIS.

MESSIEURS,

Je ſuis inſtruit que MM. les Commiſſaires envoyés chez M. Deslon, pour conſtater l'efficacité de ma découverte, ſe diſpoſent à rendre inceſſamment un compte public de leur opinion

ſur ce que M. Deslon a pu leur apprendre ou leur montrer. Comme ce n'étoit pas à M. Deslon qu'il appartenoit de les éclairer ſur une Doctrine dont je ſuis l'inventeur, & qu'il m'importe, ou plutôt qu'il importe à l'humanité que cette Doctrine ne ſoit pas appréciée d'après ce qu'a pu dire ou faire un homme que j'ai hautement déſavoué pour mon interprête, trouvez bon, Meſſieurs, qu'en attendant que je diſcute expreſſément le rapport que MM. les Commiſſaires vont publier, je prenne acte dans votre Journal, de la déclaration que je fais ici, que s'ils ont entendu juger le ſyſtême de mes connoiſſances chez M. Deslon, je ne les reconnois pas pour mes juges; & pour donner à ma déclaration tout l'éclat qu'elle peut avoir, & prouver qu'elle n'eſt pas l'effet des circonſtances, permettez-moi de joindre ici la copie d'une Lettre que j'ai écrite à M. Franklin, au moment où j'ai appris qu'une Commiſſion avoit été nommée pour aller examiner ailleurs que chez moi, l'importance & l'efficacité du Magnétiſme animal.

Ma demande étant de droit Public, j'ose espérer que vous voudrez bien l'accueillir.

J'ai l'honneur d'être avec une considération distinguée,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
MESMER.

Paris, ce 20 *Août* 1784.

COPIE *d'une Lettre écrite par M.* MESMER, *à M.* FRANKLIN.

MONSIEUR,

Vous êtes à la tête des Commiſſaires que le Gouvernement a envoyés chez M. Deslon pour obtenir la révélation de ma découverte & en conſtater l'efficacité.

Quand M. Deslon s'eſt approché de moi, & quand j'ai jugé à propos de lui laiſſer entrevoir quelques parties du ſyſtême de mes connoiſſances, j'ai exigé de lui ſa parole d'honneur, qu'il ne rendroit jamais public, ſans en avoir auparavant obtenu mon aveu, le petit nombre d'idées nouvelles que je pourrois lui confier.

M. Deslon a depuis ſouſcrit un acte, par lequel il reconnoît que le Magnétiſme animal eſt ma propriété, & qu'en diſpoſer ſans mon conſente-

ment, c'eſt ſe rendre coupable d'un délit auſſi odieux que puniſſable.

Cependant, au mépris de ſes ſermens & de l'acte qu'il a ſouſcrit, M. Deslon a non ſeulement oſé diſpoſer de ma propriété pour lui-même, mais il a trouvé des hommes qui n'ont pas craint de partager avec lui mes dépouilles. Trente-ſix Médecins, à ce qu'on m'aſſure, ſont venus chercher auprès de lui un ſyſtême de connoiſſances ſur lequel il doit ſe taire, & qu'il ne peut leur révéler ſans manquer aux loix de l'honneur.

M. Deslon a plus fait, il a oſé demander au Gouvernement des Commiſſaires, pour faire conſtater chez lui une découverte qui n'eſt pas à lui, une découverte qu'il a dérobée à celui qui en eſt l'inventeur, & dont, quoiqu'on diſe, il ne peut faire qu'un uſage condamnable.

Le Gouvernement a cru ſûrement que M. Deslon eſt l'Auteur de la découverte du Magnétiſme animal, & qu'il poſſéde le ſyſtême de connoiſ-

ſances qui y eſt relatif, dans toute ſon étendue.

Les Commiſſaires que le Gouvernement a choiſis pour aller ſe faire inſtruire chez M. Deslon dans la ſcience du Magnétiſme animal, ont ſûrement auſſi cru la même choſe.

Car je ne dois pas préſumer, & je ne préſume pas, que ſi le Gouvernement & les Commiſſaires qu'il a choiſis, avoient penſé que le Magnétiſme animal n'eſt dans les mains de M. Deslon qu'une choſe dérobée, & une choſe qu'il ne poſſéde que d'une maniere abſolument imparfaite, ils euſſent pu ſe réſoudre à l'écouter. Il n'eſt pas dans les principes du Gouvernement de légitimer un attentat contre la propriété, & il n'eſt aucun des Commiſſaires ſur leſquels il a jetté les yeux, qui veuille ſe rendre complice d'une perfidie. De plus, le Gouvernement & les Commiſſaires auroient ſûrement compris, qu'en faiſant au Public le rapport de ce qui leur auroit été enſeigné, ou de ce qu'ils auroient vu chez M.

Deslon, ils se mettoient dans le cas de faire ou un faux rapport, ou un rapport incomplet, & ils se feroient abstenu d'une démarche, qui, nécessairement, doit les exposer à quelque blame.

Il faut donc, Monsieur, que je vous apprenne, & que par vous j'apprenne à tous les Commissaires que le Gouvernement a nommés, ce que c'est que M. Delon, de quel abus de confiance il s'est rendu coupable envers moi, & combien sont foibles & imparfaites, les connoissances qu'il m'a dérobées. Il faut que je vous l'apprenne, parce qu'il est de mon intérêt qu'on ne me juge pas d'après ce que M. Deslon pourroit dire, parce qu'étant devenu l'objet public de ses calomnies, après avoir été trahi par lui de la maniere la plus odieuse, je ne veux pas qu'il dispose de ma réputation, je ne veux pas surtout qu'il dispose de la destinée d'une doctrine qui est à moi, dont moi seul, j'ose le dire, je connois l'importance & l'étendue, & dont le développement fait avec imprudence, peut être

aussi dangereux qu'il sera bienfaisant si l'on veut enfin m'entendre.

En conséquence, Monsieur, je vous prie de lire avec la plus grande attention le Mémoire que je joins à cette Lettre; vous y apprendrez une partie des délits que j'impute à M. Deslon, & vous ne tarderez pas à connoître combien peuvent devenir embarrassantes pour le Gouvernement, & pour vous, les relations que, dans le dessein seulement de me nuire, il a trouvé l'art d'établir entre le Gouvernement & vous, d'une part, & lui & ses coopérateurs de l'autre. *

Ce Mémoire devoit être imprimé dans le courant du mois de Janvier dernier, & devenir

---

* Le Mémoire dont il s'agit ici, Ouvrage de plus de 150 pages, ne peut paroître actuellement. Mais tous les faits qu'il contient, & toutes les pièces sur lesquelles il est appuyé, seront connues quand il en sera tems. Si j'ai fait une grande découverte, je veux prouver que je n'étois pas indigne de la faire.

la premiere pièce d'un procès que je me proposois d'intenter à M. Deslon, ne pouvant parvenir que de cette maniere à lui faire rendre un compte public de sa conduite, & à me justifier des imputations calomnieuses dont il a osé m'accabler. Le procès n'a pas été entrepris, parce qu'on m'en a détourné, parce qu'on ma persuadé que le moment viendroit où la vérité reprenoit son empire, & où tout naturellement M. Deslon seroit placé dans la classe de ces hommes qui se trouvent toujours à côté de ceux qui ont fait de grandes choses, pour leur dérober, s'il se peut, la gloire qui leur appartient, & mettre à profit leurs succès.

Ma découverte intéresse toutes les nations, & c'est pour toutes les nations que je veux faire & mon histoire & mon apologie. On peut donc ici, comme on l'a fait jusqu'à présent, étouffer ma voix : on ne fera que rendre ailleurs ma réclamation & plus imposante & plus terrible.

Je suis comme vous, Monsieur, au nombre de ces hommes qu'on ne peut opprimer sans

danger ; au nombre de ces hommes qui, parce qu'ils ont fait de grandes chofes, difpofent de la honte, comme les hommes puiffans difpofent de l'autorité. Quoiqu'on ofe tenter, Monfieur, comme vous, j'ai le monde pour juge : & fi l'on peut oublier le bien que j'ai fait, & empêcher le bien que je veux faire, j'aurai la poftérité pour vengeur.

Je fuis avec refpect,

MONSIEUR,

Votre très - humble &
très-obéiffant ferviteur,
Signé MESMER.